ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 98674

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'inspirant de l'annonce faite par le Président de la République le 27 avril 2006, demande à M. le ministre de la santé et des solidarités les perspectives de mise en oeuvre du plan de lutte contre les addictions, dans le cadre de l'action relative au cancer et à la santé publique.

Texte de la réponse

En avril 2006, dans son discours sur la lutte contre le cancer, le président de la République précisait la nécessité d'un plan d'action global contre les addictions. Le 15 novembre 2006, le plan 2007-2011 pour la prise en charge et la prévention des addictions était présenté en conseil des ministres puis à la presse. Ce plan est une réponse globale à un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux. Pour faire face à ce défi, le Gouvernement a décidé de consacrer 77 millions d'euros par an pendant cinq ans au dispositif de prise en charge et à la prévention de tous les types d'addiction. Le plan s'articule autour des six priorités suivantes : mieux prendre en charge les addictions dans les établissements de santé en développant les services hospitaliers d'addictologie et en les rendant plus visibles et accessibles ; mieux prendre en charge les addictions dans les centres médico-sociaux en créant des structures dédiées à l'addictologie et en renforçant leurs moyens ; mieux coordonner les secteurs hospitaliers et médico-social et la médecine de ville en intégrant les réseaux d'addictologie dans les réseaux de soins ; développer la prévention par des campagnes d'information sur les addictions et par le développement du dépistage et des interventions précoces par les professionnels de santé ; renforcer la formation des professionnels au repérage et à la prise en charge des addictions par l'inscription de modules d'addictologie en formation initiale et continue ; renforcer et coordonner la recherche clinique et la recherche fondamentale en addictologie. Par ailleurs, la commission Addictions est chargée de suivre la mise en oeuvre des mesures de ce plan. Composée de 42 membres, elle se réunira tous les trimestres pour faire la synthèse des travaux des groupes de travail.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98674
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6967
Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13721